

RAPPORT N° 530 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 8 FEVRIER 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 31 janvier au 7 février 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, trois personnes (3) ont été assassinées par un policier, un militaire et des Imbonerakure¹ dans les provinces de Bujumbura et de Butanyerera.

1. Violation du droit à la vie

- Le jeudi 29 janvier 2026, dans la matinée, le corps sans vie de Jean-Pierre Ntahiraja, âgé de 40 ans et père de 4 enfants, a été retrouvé dans sa cellule au cachot de la zone de Buhindo de la commune de Cibitoke, dans la province de Bujumbura, après avoir été violemment battu par deux Imbonerakure surnommés Ndakurasa et Kazoviyo au domicile de la victime, à la suite de fortes tensions avec son épouse.

Selon ces témoins oculaires, les deux Imbonerakure ont fait irruption au domicile du couple conjugal et se sont mis à rouer violemment de coups Jean-Pierre Ntahiraja, après l'avoir ligoté. Dans la foulée, ces mêmes Imbonerakure l'ont conduit au cachot de la zone de Buhindo, dans un état très critique, sans même penser à le conduire à un centre de santé le plus proche pour des soins pourtant urgents.

Les mêmes sources ont précisé que des proches de la victime ont tenté de se venger contre les deux Imbonerakure présumés auteurs de ce crime qui ont pris fuite aussitôt après la commission de l'acte criminel. Néanmoins, le policier chargé de la garde du cachot de Buhindo a été immédiatement arrêté et placé en détention pour non-assistance à personne en danger, dans le cadre d'une enquête judiciaire ouverte à cet effet. De même, l'épouse de la victime a également été arrêtée dans le cadre de la même procédure.

¹ Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD).

SOS-Torture Burundi appelle à la recherche active et l'arrestation des deux Imbonerakure en cavale afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

- Le jeudi 5 février 2026, à l'aube, un militaire affecté à la garde de l'Ombudsman burundais, Madame Aimée Laurentine Kanyana, a assassiné par balles un jeune homme dénommé Jedidiah Nishimwe, âgé de 25 ans, qu'il a retrouvé à son domicile situé au quartier de Sororezo, zone de Nyakabiga, commune de Mukaza, dans la province de Bujumbura (capitale économique), non loin de Mutanga Sud.

Selon des témoins oculaires, tout a commencé dans la nuit de mardi 3 février 2026, aux alentours de 22 heures, au moment où le père de Jedidiah Nishimwe, connu sous le nom de Ndorera, a croisé l'auteur du crime près de leur domicile situé au centre appelé Kamabuye-Sororezo et l'a simplement salué dans la forme populaire dans cette localité : « *Amahoro neza Mzee* » (La paix soit avec toi, mon vieux²). Alors, ce jeune militaire, revenu récemment des opérations en République Démocratique du Congo (RDC), avant d'être affecté à la sécurité de l'Ombudsman, s'est senti blessé dans son amour-propre et a engagé une vive altercation qui a dégénéré en une bagarre, impliquant même la victime qui a tenté de les séparer.

Dans la foulée, le jeune militaire a regagné sa position, les accusant de l'avoir frappé et jurant de se venger. Arrivé à son poste d'attache, il a tenté d'aller se venger le même jour, après avoir enfilé son uniforme, pris des grenades et son fusil de service, mais ses camarades d'armes l'en ont dissuadé. C'est à ce moment qu'il leur a avoué qu'il allait commettre un crime contre des personnes avec qui il venait de se disputer.

Le lendemain matin, ce militaire a intercepté Ndorera dans son véhicule et a tenté de l'assassiner, n'eût été l'intervention d'autres militaires qui se sont interposés et ont essayé de les réconcilier par une transaction d'amende. Après cela, Ndorera a pu continuer son voyage, en pensant que l'affaire était ainsi terminée.

² Traduction libre.

Cependant, selon les mêmes sources, le militaire a fait irruption, à l'aube du 5 février 2026, au domicile de Ndorera avec son fusil et a immédiatement fusillé le jeune Jedidiah Nishimwe des balles dans la tête et il a rendu son âme sur le coup. Bien que d'autres militaires qui ont accouru sur le lieu du drame aient tenté de protéger l'auteur du crime en le dissimulant, la hiérarchie militaire est finalement intervenue pour interpellier l'auteur et le mettre à la disposition de l'auditorat militaire.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture immédiate du dossier pénal contre ce militaire afin de le traduire en justice et le punir conformément à la loi.

- Le jeudi 5 février 2026, à 11 heures du matin, un policier connu sous le nom d'Abbas Bimenyimana a abattu par balles un mineur dénommé Domitien Ndayizeye, âgé de 22 ans, dans une mine située sur sa colline natale de Munege, zone de Kabarore, commune de Kayanza (ancienne commune de Kabarore), dans la province de Butanyerera.

Selon le témoignage de ses collègues, le policier Abbas Bimenyimana a agi sous l'instigation directe d'Abel Ahishakiye³, un Imbonerakure responsable de la sécurité sur ce site minier et dont il assure sa propre sécurité avec d'autres policiers, qui lui a donné l'ordre de tirer sur la victime. En effet, le jour du drame, Domitien Ndayizeye fouillait des minerais avec ses collègues dans la localité de Munakavuvu (située entre les collines de Munege et Kivuvu dans la même commune de Kayanza) lorsqu'une grande quantité d'eau a coulé dans l'endroit où ils étaient en train de travailler. Ils lui ont alors demandé de se précipiter pour aller fermer le robinet. Aussitôt que Domitien Ndayizeye était en train de courir pour aller fermer le robinet, Abel Ahishakiye a ordonné au policier Abbas Bimenyimana de tirer sur le jeune homme, pensant sans aucune preuve qu'il se précipitait pour cacher une quantité d'or volé. Ainsi, le policier Abbas Bimenyima, ayant immédiatement exécuté l'ordre reçu, a fatalement tiré des

³ Abel Ahishakiye fut le responsable des Imbonerakure dans l'ancienne province de Kirundo, au nord du Burundi. Il est de sinistre mémoire dans cette province, son nom a été régulièrement cité dans des rapports des organisations de défense des droits humains l'impliquant dans des violations graves comme les disparitions forcées et exécutions sommaires et extrajudiciaires contre des opposants, réels ou supposés, du CNDD-FDD.

coups de balles qui ont atteint le jeune homme en plein cœur et il est décédé sur-le-champ. Indignés par ce drame innommable, les autres miniers ont tenté d'arrêter ce policier, mais Abel Ahishakiye s'y est interposé, les menaçant de subir le même sort s'ils persistent.

Les mêmes sources ont précisé que le corps de Domitien Ndayizeye repose à la morgue du centre de santé de la zone de Kabarore, tandis que les membres de sa famille et ses collègues ont refusé de procéder à l'inhumation du corps aussi longtemps que les responsables de ce crime n'auront pas été arrêtés et traduits en justice.

SOS-Torture Burundi appelle l'ouverture d'une enquête judiciaire en vue d'arrêter les auteurs matériel et principal (instigateur) du crime, les traduire en justice et les sanctionner conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.